

RÈGLES DE VIE AU CDI

Il est recommandé de venir au CDI avec un projet précis : travail scolaire, recherche documentaire, lecture ou participation à un atelier. Il n'a pas pour vocation d'accueillir les élèves qui souhaitent discuter : aucune allée et venue ne sera acceptée.

Ce qui est interdit

- ☀ Manger ou boire dans le CDI.
- ☀ Utiliser les ordinateurs à des fins ludiques ou personnelles (jeux, réseaux sociaux) sans lien avec un projet scolaire.
- ☀ Détériorer les ressources documentaires ou le matériel.
- ☀ Jouer à des jeux de société sans autorisation.
- ☀ S'asseoir sur les genoux d'un(e) camarade.
- ☀ Mettre les pieds sur les fauteuils et s'allonger.
- ☀ Perturber le calme nécessaire au travail des autres usagers.

Avant de partir

- ☀ Ranger correctement les documents ou jeux utilisés.
- ☀ Ranger son espace de travail.
- ☀ Quitter sa session sur un ordinateur.

Le calme et le silence y sont exigés.

Le non-respect des règles peut valoir l'exclusion.

Ce qui est autorisé

- ☀ Lire sur place des ouvrages et périodiques.
- ☀ Effectuer un travail individuel ou en groupe dans le respect des règles de silence.
- ☀ Utiliser les ordinateurs, après autorisation, pour des recherches pédagogiques ou l'utilisation de logiciels éducatifs.
- ☀ Emprunter des documents pour une durée de 2 semaines ou prolonger avant la date de retour.

